

COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE CLERMONT

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À CLERMONT,
le mardi 8 novembre 2022 À 9 h 20

Sont présents :

Madame Ève Murray

Messieurs Michel Boulianne
Luc Cauchon

1. Mot de bienvenue

Monsieur Michel Boulianne souhaite la bienvenue aux membres du comité à la rencontre, les remercie pour leur participation.

2. Composition du comité de vigilance

Monsieur Boulianne explique que le comité de vigilance vise à générer des échanges entre les différents acteurs concernés par la présence du site de disposition sur le territoire. Ainsi, le comité de vigilance pour 2022 est composé des personnes suivantes :

- M^{me} Lucie Forgues de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, pour représenter un groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le Lieu d'enfouissement technique;
- M^{me} Ève Murray, pour représenter les citoyens qui habitent dans le voisinage du LET;
- M^{me} Julie Campeau de la Réserve de la biosphère de Charlevoix, pour représenter un groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement;
- M. Luc Cauchon, maire de Clermont, pour représenter la municipalité locale où est situé le LET;
- M. Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine, pour représenter la municipalité régionale de comté (MRC) où est situé le LET;
- M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles de la MRC, pour représenter la personne que désigne l'exploitant.

Monsieur Boulianne explique brièvement que le mandat du comité a une portée consultative et contribue à l'acceptabilité sociale du site. Ses membres voient notamment à :

- S'informer des opérations du Lieu d'enfouissement technique et les projets en développement;

- S'assurer que l'exploitation du site s'effectue en conformité avec les normes applicables et en respect avec les exigences gouvernementales;
- Transmettre les renseignements pertinents à la population et aux riverains sur les développements et la gestion des équipements du site.

3. Rôle des membres du comité, engagement et mode de fonctionnement

Puisqu'il y a une seule nouvelle personne siégeant au comité, monsieur Boulianne présente brièvement leur rôle, leur engagement et le mode de fonctionnement du comité.

4. Élection d'un(e) président(e) et choix d'un(e) secrétaire

Monsieur Michel Boulianne a été nommé à l'unanimité comme président et secrétaire du comité.

5. Historique du LET

Monsieur Michel Boulianne fait l'historique de la construction d'un LET pour Charlevoix-Est. Le but est de garder la mémoire des motivations et l'origine de cette décision importante à cette époque.

Lors de ce point et puisqu'il n'était pas en poste au conseil de la MRC, M. Cauchon demande comment c'est passé le processus d'appel d'offres de collecte pour 2023. Michel mentionne que la MRC a procédé en octobre 2021, en parallèle avec l'appel d'offres pour les trois collectes, à une étude de municipalisation des services de collecte. Toutefois, à la suite des résultats de l'étude et du processus d'appel d'offres, le conseil des maires a décidé de poursuivre avec l'octroi d'un contrat à une entreprise privée. M. Cauchon suggère de procéder au prochain processus de renouvellement de contrat en 2025 pour se donner du temps.

6. Rapport annuel, traitement du lixiviat et suivi environnemental

Michel revient sur les avis de non-conformité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Il mentionne que le conseil des maires est toujours avisé de ces situations et que la MRC répond par des deux plans correctifs acceptés par le MELCCFP. Dans un des plans correctifs, la MRC mentionne que la collecte des matières organiques dès le 1^{er} janvier 2023 permettra sûrement d'éviter les situations reprochées, soit la présence d'oiseaux et le manque de recouvrement des déchets. Michel mentionne qu'il a demandé au MELCCFP des conseils pour l'effarouchement des oiseaux au Lieu d'enfouissement technique. La réponse du ministère est venue du processus d'accès à l'information et finalement aucun conseil n'a été donné à la MRC. Mme Murray mentionne quelques endroits où ils semblent contrôler les oiseaux avec des fils, entre autres. Michel mentionne que cette solution n'est malheureusement pas applicable au LET, car la grandeur des bassins de traitement et les opérations dans la zone d'enfouissement ne le permettent pas.

Michel présente les résultats du suivi environnemental et du traitement du lixiviat. Il rappelle aux membres du comité que pour le traitement du lixiviat, un suivi hebdomadaire doit être effectué par la MRC pour s'assurer que celui-ci respecte les normes. Ces résultats permettent de produire le rapport annuel, et ce, conformément au règlement provincial. Ce rapport doit être produit et remis au MELCCFP afin de démontrer que les opérations du LET respectent l'ensemble des normes auxquelles il est soumis.

Concernant le traitement des eaux de lixiviation, Michel mentionne que pour l'année 2021, le traitement a débuté le 14 avril et c'est terminé le 23 novembre. Deux éléments sont à signaler, soit :

- Un léger dépassement de la norme des composés phénoliques une semaine en juin et une autre en septembre. Toutefois, les semaines suivantes tout est rentré dans l'ordre;
- Nous avons remplacé le lit de tourbe du bassin de filtration. Le traitement a été stoppé du 9 au 23 août.

Michel mentionne qu'il y a eu beaucoup de précipitation de pluie en 2022 et qu'il faut s'attendre à avoir beaucoup d'eau à traiter au printemps 2023.

Pour le suivi environnemental des eaux souterraines en 2021, il n'y a eu aucun dépassement de norme sauf pour le fer et le manganèse toutefois, il est reconnu que ces dépassements sont produits par la composition naturelle des roches en place et qu'ils ne sont pas générés par nos opérations. L'échantillonnage de PM-4 et PM-8 a été possible l'été 2021 grâce avec les nouveaux puits localisés au même endroit que les précédents.

Pour le suivi des biogaz :

Les niveaux de biogaz dans les puits de surveillance sont bas dans tous les puits sauf :

- dans PB-5, le niveau est élevé, mais cela est normal puisque ces biogaz proviennent du LES;
- dépassement des concentrations de méthane dans PB-1 en 2021 : nous allons revoir notre méthode d'échantillonnage.

7. Statistiques sur l'enfouissement des déchets et des matières recyclables

Michel présente les statistiques concernant les quantités de déchets enfouis au LET. Le sujet de la collecte des matières organiques est abordé et tous sont d'accord pour dire que celle-ci permettra de réduire la quantité de déchets vouée à l'enfouissement et d'augmenter la durée de vie des cellules. Michel mentionne qu'il est possible avec cette collecte de passer de 8 500 tonnes métriques de déchets à 5 000 tonnes métriques lorsque la participation des citoyens et des commerces sera optimale. Michel mentionne que les règlements de collectes des déchets et des matières organiques sont adaptés à la mise en place de la nouvelle

collecte des matières organiques. Ainsi, les usagers du secteur résidentiel auront droit à un seul bac vert par adresse civique. De plus, la collecte des déchets sera effectuée toutes les trois semaines. Toutefois, la collecte des matières organiques sera toutes les semaines l'été et toutes les deux semaines l'hiver.

Concernant les matières recyclables, les tonnages valorisés stagnent depuis près de 15 ans à 2 000 TM par année. Avec le nouveau contrat de collecte en janvier 2023, la fréquence de collecte des matières recyclables dans les commerces sera augmentée. Ainsi, Michel mentionne qu'il espère que cela permettra d'augmenter substantiellement la quantité de matières recyclables collectée.

8. Commentaires de M. Boulianne sur quelques-unes des activités de 2021

- Les pompes submersibles ont été installées dans les nouveaux puits PM-4 et PM-6 plus profonds;
- Nous avons remplacé le lit de tourbe du bassin de filtration. Le traitement a été stoppé du 9 au 23 août;
- Une partie du recouvrement végétal du LES a été régénéré avec succès;
- Une partie du recouvrement végétal du LET a été régénéré par l'entreprise qui a réalisé le recouvrement final de la cellule 4 en 2019. Le couvert végétal est stable (sans érosion), toutefois la pousse des végétaux est plus ou moins satisfaisante. La MRC se servira de la caution d'entretien pour faire une autre opération de végétalisation en 2022;
- Le registre journalier des entrées et sorties au LET a été maintenu grâce à un logiciel de gestion des transports et grâce à la pesée électronique;
- Nous avons reçu 2 177 tonnes métriques de sols contaminés ayant les caractéristiques pour servir de recouvrement journalier des déchets;
- De multiples collectes d'échantillons pour le suivi environnemental et le traitement du lixiviat du LET (eaux brutes, eaux traitées, biogaz et eau souterraine) ont été réalisées. Les tableaux de suivi sont annexés au rapport. Ainsi, nous avons échantillonné le puits de biogaz PB-5. Toutefois, nous savions que la proximité du lieu d'enfouissement sanitaire ferait en sorte que des gaz provenant de ce site seraient détectés dans ce puits. Ceux-ci sont presque assurément sans lien avec le LET;
- Deux tests de lixiviat brut ont été effectués au LES en mai et en août. Nous avons traité 1 082 m³ (2 fois le 300 m³ et 1 fois le 482 m³);
- Un contrôle régulier des biogaz à l'intérieur des bâtiments a été réalisé. Des détecteurs de gaz permanents sont installés dans les bâtiments depuis 2011. De plus, des filtres au charbon ont été installés dans les échangeurs d'air. Les détecteurs confirment en tout temps la bonne qualité de l'air dans les bâtiments. Aucun dépassement de normes n'est à signaler dans les bâtiments;
- La vérification de l'étanchéité des conduites a été réalisée le 23 septembre 2021 par la firme Testech. Les résultats confirment l'étanchéité des installations.
- Le relevé GPS des cellules d'enfouissement a été réalisé le 25 novembre 2021 par la firme Géo-Civil.

9. Période de questions

Lors de la période de questions, Michel aborde la construction des prochaines cellules d'enfouissement. Il précise qu'une demande de certificat d'autorisation au MELCCFP sera nécessaire pour procéder à la construction des prochaines cellules. M. Cauchon précise qu'il veut participer au processus. M^{me} Murray mentionne que plus d'informations devraient être diffusées concernant les matières résiduelles. Michel mentionne qu'une nouvelle version du site www.mescollectes.ca sera lancée bientôt. Il mentionne également que M. Marc Breton viendra donner du support à l'équipe pour mieux informer les citoyens et les commerces surtout avec la collecte des matières organiques et recyclables.

10. Prochaine réunion

M. Boulianne mentionne que la prochaine réunion aura lieu en 2023.

11. Levée de l'assemblée

Levée à l'unanimité de la réunion à 10 h 30.

Compte rendu rédigé par Michel Boulianne